LE PROGRAMME D'AIDE À L'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'AVENIR DU PROGRAMME

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a récemment annoncé le programme national de développement industriel qui doit fournir une aide directe à l'industrie de toutes les régions du Canada. Qu'arrive-t-il au programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre? Est-il maintenu?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que 1984 est la date anniversaire de PAAIM. Toutes les demandes d'aide venant de régions désignées qui seront présentées aux termes de ce programme seront acceptées jusqu'à sa date anniversaire. Toutes les autres décisions concernant certaines parties du PAAIM seront prises à ce moment-là ou même avant.

LA DEMANDE DE DÉSIGNATION PRÉSENTÉE PAR MIDLAND-PENETANGUISHENE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Pour que les choses soient parfaitement claires, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, par votre intermédiaire, madame le Président, à propos des demandes présentées en vertu du PAAIM qui sont actuellement à l'étude. Je pense notamment à celle de Midland-Penetanguishene, dont la demande est en attente depuis trois mois. Les gens de cette région ont dépensé des milliers de dollars et consacré des centaines d'heures, à ce dossier; ils veulent savoir quand leur demande sera étudiée. Sera-t-elle étudiée en vertu du PAAIM ou du nouveau programme?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que plus de 1,000 localités ont demandé à être désignées en vertu du PAAIM. Le nouveau programme de développement industriel régional garantira une aide financière, fonction des possibilités à exploiter, d'une région à une autre, pour l'ensemble du pays. Par conséquent, la plupart des régions, comme celle de Midland-Penetanguishene bénéficieront, une fois cette mesure législative adoptée, d'une aide pour les catégories mentionnées dans le communiqué de la semaine dernière. Je voudrais pouvoir compter sur la collaboration du leader à la Chambre du parti conservateur pour que l'on adopte rapidement cette mesure législative lorsqu'elle sera présentée à la Chambre.

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA DESTRUCTION DE LA GARE HISTORIQUE DE TORONTO-OUEST—LA POSSIBILITÉ D'INTENTER DES POURSUITES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, la question que je pose au ministre de la Justice a trait à la décision que la Commission canadienne des transports a rendue le 28 avril dernier et dont voici un passage:

... nous avons demandé au procureur général du Canada de poursuivre en justice au nom de Sa Majesté le Canadien Pacifique ...

Questions orales

... ainsi que ses dirigeants, administrateurs, agents et entrepreneurs, parce qu'ils ont détruit la gare de chemin de fer de Toronto-Ouest. J'aimerais demander au ministre de la Justice, lui qui, sauf erreur, est également procureur général du Canada, s'il compte intenter des poursuites, comme le lui recommande la Commission canadienne des transports, et, le cas échéant, s'il entend procéder par l'intermédiaire de son homologue provincial ou de concert avec lui.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, j'ai effectivement été saisi de cette recommandation et je l'étudie. Cependant, le député doit comprendre que nous ne saurions tenir pour acquis, simplement à vue de nez et sans examen plus poussé, que par exemple la loi sur les chemins de fer justifie une telle action. Nous entendons examiner cette affaire très soigneusement, et dès que j'aurai obtenu l'avis de mon contentieux, je ferai connaître ma décision.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OBLIGER LA COMPAGNIE À RECONSTRUIRE LA GARE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est la Commission canadienne des transports, elle-même un tribunal aux termes de la loi sur les chemins de fer, qui a pris cette décision. Puisque c'est manifestement le CP qui mène le gouvernement, et non pas celui-ci qui mène celui-là, je voudrais poser une question au ministre des Transports, qui nous dit qu'en abolissant le régime spécial applicable au Pas du Nid-de-Corbeau, il est sûr d'obtenir un meilleur rendement des chemins de fer. Pourrait-il nous dire s'il va se prévaloir des pouvoirs qu'il détient aux termes de la loi sur les chemins de fer pour obliger le CP à reconstruire la gare de chemin de fer de Toronto-Ouest comme elle était à l'origine, et s'il va presser le ministre de la Justice de traduire le CP en justice pour avoir démoli cette gare, ne serait-ce que pour faire la preuve de l'intégrité de la Commission canadienne des transports, de la loi sur les chemins de fer et du ministre lui-même?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Comme le ministre de la Justice vient de le dire, madame le Président, la Commission canadienne des transports a demandé au ministre de la Justice d'intenter des poursuites dans cette affaire. Par ailleurs, on me dit que le CP a interjeté appel de cette décision.

LA LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES—LA RÉVISION DU MANDAT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle est peut-être très pertinente car, selon certaines rumeurs, le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau va être présenté aujourd'hui. Ma question porte sur une loi symbolique analogue pour la région de l'Atlantique, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et sur l'étude que le ministre a fait faire sur cette loi par une entreprise privée. Les quatre ministres des Transports ont-ils protesté auprès du ministre contre le fait que le mandat est très restreint, que le délai est très court et que le public n'aura pas l'occasion d'apporter son grain de sel dans cette étude et que compte faire le ministre à ce sujet?